

Décision n° 2025/06
relative à l'accréditation de
ESIGELEC
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	ESIGELEC
Sigle :	ESIGELEC
Type :	Privé
Académie :	Normandie
Sites de l'école :	Saint-Étienne-du-Rouvray, Poitiers

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2022/06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :
Ingénieur diplômé de l'ESIGELEC, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Poitiers

Catégorie CPI :
Cycle préparatoire intégré sur le site de Poitiers

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par ESIGELEC ;
- Vu le rapport établi par Rémy THIBAUD (membre de la CTI, rapporteur principal), Patrick BOUVIER (expert auprès de la CTI, corapporteur), Catherine MABRU (experte auprès de la CTI, experte), Hatem ZENZRI (expert auprès de la CTI, expert international), Yassira KANE (experte auprès de la CTI, experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 Juin 2025 ;
- Entendus : M. Etienne Craye, directeur général, et Mme Fadoua Bouzbouz, directrice du campus de Poitiers.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ESIGELEC, sur le site de Poitiers	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2026-2027	restreinte
Autorisation d'ouverture d'un cycle préparatoire de l'établissement				A compter de la rentrée universitaire
Site de Poitiers				2026

L'école propose un cycle préparatoire.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Accompagner le développement du site de Poitiers en garantissant les besoins en personnels pour assurer le rayonnement, l'animation et la croissance ;
- Capitaliser sur l'attractivité et les effectifs étudiants du site de Rouen pour soutenir le site de Poitiers.
- Augmenter le nombre d'heures de face à face pédagogique en conformité avec R&O.

Pour site de Poitiers

- Renforcer la visibilité locale de l'école afin d'aider à augmenter rapidement les effectifs ;
- Garantir l'implantation de la classe préparatoire afin de disposer d'un vivier de recrutement local supplémentaire ;
- Développer l'ancrage des activités de recherche avec les partenariats locaux.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 10 juin 2025

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Xavier KLEBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Rémy THIBAUD, Timothée TOURY.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2025

Le rapporteur principal
Rémy THIBAUD



Le secrétaire greffier



La présidente
Claire PEYRATOUT

